

Dossier de candidature au label qualité Aide en santé

Un label pour un service de qualité

Novembre 2016



PRÉAMBULE

Le présent dossier est remis par Santé publique France dans le cadre d'une demande d'obtention du label qualité Aide en santé.

Ce dossier doit être retourné, complété, signé et paraphé, à l'adresse suivante :

Santé publique France,
DADP - Unité STSD
TSA 90463
94415 Saint-Maurice Cedex.

Des renseignements d'ordre technique concernant les informations à fournir dans le présent document peuvent être demandés par courriel à :

label_aide_en_sante@santepubliquefrance.fr

Les termes employés dans ce dossier et l'ensemble des procédures relatives au label sont précisés dans trois documents disponibles sur le site de Santé publique France : *Label qualité Aide en santé*, *Guide de déploiement du label qualité Aide en santé* et *Gestion du label qualité Aide en santé*.

L'obtention du label Aide en santé est soumise à la réalisation d'un audit externe, donc le coût est à la charge du candidat.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom :	<input type="text"/>		
Représentant légal :	<input type="text"/>	Fonction/titre :	<input type="text"/>
Forme juridique :	<input type="checkbox"/> <i>société anonyme (SA)</i>	<input type="checkbox"/> <i>société par actions simplifiées (SAS)</i>	<input type="checkbox"/> <i>société à responsabilité limitée (SARL)</i>
	<input type="checkbox"/> <i>association loi 1901</i>	<input type="checkbox"/> <i>personne morale droit public/privé</i>	<input type="checkbox"/> <i>Groupement d'intérêt public</i>
	<input type="checkbox"/> <i>autre :</i>	<input type="text"/>	
Adresse (siège) :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	Mél :	<input type="text"/>

MOTIVATION DE LA DEMANDE*

La structure présente sa candidature au label qualité Aide en santé sur les motivations suivantes :

*Les dispositifs demandeurs sont invités à joindre toute information ou document synthétique pouvant appuyer les demandes : plaquettes, historiques, rapports d'activité, etc.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Si vous demandez le label pour plusieurs dispositifs, merci de renseigner autant de fiches que nécessaire.

Nom du dispositif:

Missions et services rendus :

Services d'aides à distance proposés :

réponse téléphonique

chat collectif/individuel

courrier/courriel

forum

autre :

Date de création sous sa forme juridique actuelle :

Téléphone :

Site internet :

Accessibilité du dispositif (horaires d'ouverture, délais de réponse sur tous les canaux, coût pour l'utilisateur) :

Volume d'activité des services (appels reçus pendant les horaires d'ouverture, appels traités, nombre de visiteurs, de visites, de réponses à des courriers/courriels, chat, etc.) :

STRUCTURE DU DISPOSITIF*

	Ville	Encadrement	Effectif		Statut des intervenants (bénévoles, rémunérés, etc.)
			Écouteurs Rédacteurs	Autres	
1					
2					
3					
4					
5					

* Les dispositifs composés de plus de 5 sites/bureaux, ne remplissent par ce présent tableau mais sont invités à joindre une présentation détaillée de leur structure intégrant : les lieux, le nombre et la répartition des intervenants, etc.

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Le dispositif demandeur, par son représentant légal, déclare sur l'honneur répondre aux engagements énumérés ci-dessous (cocher les cases correspondantes) :

- Le dispositif demandeur propose un service d'aide à distance par téléphone ou Internet destiné à la prévention, à l'orientation, à l'information, au conseil, à l'écoute, dans le champ de la santé telle que définie par l'OMS*.
- La direction du dispositif demandeur ainsi que ses intervenants et ses encadrants n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation pour dérive sectaire ou pour fraude, ni dans l'exercice actuel de leurs fonctions ni lors de mandats précédents pour le compte d'autres dispositifs ou pour leur compte personnel.
- Dans la fourniture de son service auprès des usagers, le dispositif demandeur et l'ensemble de ses intervenants s'engagent au strict respect de la liberté politique, la liberté de culte, d'orientation sexuelle, et à ne pratiquer aucun prosélytisme.
- Le dispositif demandeur dispose des moyens humains et techniques, des compétences et de l'expérience nécessaires et suffisants à la réalisation de sa mission de manière sérieuse et efficace pour les usagers.
- Les services proposés par le dispositif demandeur ne donnent lieu à aucun autre paiement par les usagers que la tarification de la communication.
- Le dispositif demandeur est en conformité avec les lois et la réglementation en vigueur concernant l'exercice de son activité.

En particulier, dans le cadre de la présente démarche, le dispositif demandeur, par son représentant légal, déclare sur l'honneur accepter les engagements suivant (cocher les cases correspondantes) :

- À partir du dépôt du présent dossier de candidature, le dispositif demandeur s'engage à ne faire état en aucune manière d'une potentielle éligibilité au label qualité Aide en santé, ni à se prévaloir de Santé publique France ou d'une démarche en cours avec Santé publique France, auprès de ses membres, des usagers et de ses propres partenaires. Seule la réponse du Comité d'attribution peut entériner le processus d'évaluation en obtention du label.
- Le dispositif demandeur a pris connaissance au préalable du contenu des documents « Label qualité Aide en santé » et « Gestion du label qualité Aide en santé ».
- Le dispositif demandeur pourra, à l'issue du prononcé de l'éligibilité (ou non) de sa demande d'accès au processus de labellisation par le Comité d'attribution, fournir ou préciser certains éléments pouvant amener le Comité d'attribution à revoir sa position. En revanche, le label qualité Aide en santé étant la propriété exclusive de Santé publique France, le dispositif demandeur n'instruira pas de recours auprès d'une autre autorité que Santé publique France.

Tout ou partie de ces engagements fera l'objet d'une vérification par le Comité d'attribution du label qualité Aide en santé dans le cadre de la vérification de l'éligibilité au label. Toute fausse déclaration ou non-respect de ces engagements entraînera l'inéligibilité du dispositif de manière irrévocable.

Date :

Signature du représentant légal :

* « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États. (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n°.2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948.